

ASSEMBLEE NATIONALE4 juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 497

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 50 BIS*(Art. L. 342-5 du code du travail)*

Dans cet article, substituer au mot :

« sol »,

le mot :

« territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.